

AVIS PUBLIC



RÉSOLUTION – PPCMOI 2015-05/H10-29

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le 22 février 2016, un certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de la résolution numéro CA16 13 0027 approuvant le projet particulier PPCMOI 2015-05/H10-29 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment en cour arrière dérogeant aux dispositions des articles 9.14.6 c), 6.1.2.1 110 a) et 8.4 a) du Règlement de zonage numéro 1886 sur le lot numéro 1 333 862 du cadastre du Québec, adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, le 1^{er} février 2016.

En conséquence, cette résolution est réputée conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et est entrée en vigueur le 22 février 2016.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 1^{er} mars 2016.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard